

2022-02

DÉPARTEMENT DU LOT
MAIRIE DE CARNAC-ROUFFIAC

AR Prefecture

046-214600603-20220408-2022-02-DE
Reçu le 12/04/2022
Publié le 12/04/2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2022**

Convocation le 01 avril 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vendredi huit avril, à vingt heures le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire de Carnac-Rouffiac, Mathieu MOLINIE.

Étaient présents : Messieurs Patrick AMAT, Jean-Pierre GEORGEON, Anthony HENRAS, Laurent LAGARDE, Mathieu MOLINIE, Jean-Louis VENDRIES, Mesdames Virginie MASSON, Christelle SOUQUES-MIAN, Véronique SUDRE, Jocelyne VINCENT-ANDRIEU.

Était excusée : Madame Marion MAGAGNOSC.

Secrétaire de séance : Anthony HENRAS.

TAUX DES TAXES

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal les taux des taxes appliqués pour l'année 2021.

Foncier non bâti : 163.50%
Foncier bâti : 43.67%

Il informe que depuis 2014 les taux n'ont pas changé et restent relativement élevés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** de ne pas procéder à une modification des taux des taxes, ceux-ci restent donc inchangés, à savoir :

Foncier non bâti : 163.50%
Foncier bâti : 43.67%

POUR: 10
CONTRE: 0
ABSTENTION: 0

Fait et délibéré en séance publique, les jour,
mois et an que dessus
Cet acte a été publié le 12.04.2022
En Maire, Mathieu MOLINIE

A CARNAC-ROUFFIAC,
Le 08 avril 2022
Le Maire, Mathieu MOLINIE

